

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 + 4

Date de convocation

7 mars 2024

Date d'affichage

7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentées : Christine ROBILLARD représentée par Robert BESANÇON, Valérie PELLERIN représentée par Liliane VOYARD, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Absent excusé : Marcel CHRISTEL

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Subvention au CCAS

N° de délibération : 20240310

Mme STOLTZ :

L'excédent de fonctionnement dégagé par le CCAS au fil des derniers exercices permet, cette année, de verser une subvention communale moins importante en 2024.

Ainsi, le CCAS souhaite se voir attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € contre 12 000 en 2023 et 10 000 en 2022

Le conseil après en avoir délibéré :

ATTRIBUE une subvention de 8 000 € au CCAS.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

